

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT REVISÉ (SADR-04)**
Règlement 03-2016

Proposition de demande à portée collective
(Plan 3)

Légende

--- Limite de la zone agricole permanente (ZAP)

Territoire visé par la demande

■ Secteur agricole viable

■ Ilot détruit

■ Secteur de villégiature

Territoire non assujéti à la demande

■ Zone hors de la ZAP

■ Secteur agricole dynamique

■ Territoire de tenure public

■ Autre secteur situé en ZAP

Autre

--- Limite de canton

--- Limite municipale

■ Périmètre d'urbanisation

--- Ligne de lot

Réseau routier

--- Nationale

--- Régionale

--- Collectrice

--- Locale

--- Accès aux ressources

--- Autre

--- Voie ferrée

Hydrographie

■ Lac / Rivière

--- Cours d'eau à débit régulier

MRC d'Abitibi

Ville de Rouyn-Noranda

RÉALISATION : MRC D'ABITIBI-OUEST
CARTOGRAPHIE : Brian Goulet
AVIS DE MOTION : 15 juin 2016
ADOPTÉ LE : 26 octobre 2016
ENTRÉ EN VIGUEUR LE : 17 mars 2017

MISE À JOUR :		
Modification adoptée le :	Entrée en vigueur le :	Nature de la modification
15 mai 2019	1 août 2019	Règlement 06-2018

MÉTADONNÉES :
Projection : MTM Nad83 Fuseau 10
Sources : Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles
S.D.T.O. : Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest
Toute reproduction pour vente est interdite
© Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite.